

Genèse de l'Observatoire de la déontologie de l'information

La réflexion et le débat sur la déontologie sont parties prenantes de la professionnalisation des journalistes : dès 1918, le SNJ éprouve la nécessité de rédiger une charte, tout en s'affirmant comme syndicat, avec pour sous-titre « Association de défense et de discipline professionnelle ». Dans tous les pays démocratiques, chartes et critères déontologiques sont rédigés, tantôt par les professionnels, tantôt par les entreprises, et parfois conjointement par les deux ensemble. L'instauration d'un Conseil de presse complète généralement cette démarche, notamment dans une vingtaine de pays de l'Union Européenne. La France, cependant, demeure à l'écart de ce mouvement. L'Association pour la préfiguration d'un conseil de presse en France (APCP) a été constituée en décembre 2006 afin de promouvoir l'idée et la réalisation de cette institution dans notre pays.

A l'automne 2008, les États Généraux de la Presse Écrite recommandent « la création d'un Observatoire des pratiques de la presse, lieu de débat sur la déontologie et les pratiques de la presse en France, chargé de publier un rapport annuel ». La veille déontologique est incluse dans le projet d'instance de médiation et d'éthique des médias que porte l'APCP ; elle est également réalisée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel ou par des associations ou groupements à visées diverses. Or, aucun conseil de presse ne peut en France recevoir les plaintes du public, ni même s'en faire l'écho sereinement, aucun observatoire ne peut recenser les faits sans stigmatiser.

L'APCP, des individus et des organisations ont donc décidé en 2012 de créer un observatoire, qui serait un outil de recension et d'analyse dans le but d'informer sur la situation déontologique de l'information et de porter la réflexion, à partir d'un travail concret de recensement des cas de dérives déontologiques, sans préalables et sans arrière-pensées.

Après une période de réflexion et de discussions, l'Observatoire de la déontologie de l'information (ODI) a été créé lors de son assemblée générale constitutive, le 12 septembre 2012. Son activité première est le recueil et le recensement des faits concernant les pratiques relatives à la déontologie dans l'information diffusée par les médias français (presse écrite, radio, télévision, médias en ligne) puis leur analyse au cas par cas, en s'attachant à déceler les causes qui ont conduit à des dysfonctionnements ou les mécanismes qui ont permis les « bonnes pratiques ». L'ODI est un instrument de veille, pas une instance d'autorégulation.

L'ODI a été fondé comme association selon la loi de 1901, avec une volonté de représentation tripartite : représentants des journalistes, des entreprises, des publics. Les fondateurs ont souhaité que cette association soit la plus ouverte possible et puisse accueillir toute personne physique ou morale qui souhaiterait la rejoindre.

L'Observatoire de la Déontologie de l'Information (ODI) a été présenté publiquement le 2 octobre 2012 aux Assises internationales du journalisme qui se tenaient à Poitiers. Devant une centaine de personnes, le bureau provisoire de l'Observatoire a présenté le rôle et le fonctionnement de cette instance. L'ODI « a pour objet de contribuer, par ses réflexions, ses travaux et la communication de ceux-ci, à la prise de conscience de l'importance de la déontologie dans la collecte, la mise en forme et la diffusion de l'information au public ».

Des groupes de travail sont créés autour de six thèmes : l'exactitude de l'information ; les conflits d'intérêts ; le traitement des procès et des faits divers ; les sources (accès, protection, relation) ; les conditions de production de l'information et enfin les bonnes pratiques.

L'ODI présente chaque année, sous forme d'un rapport, les résultats de ses travaux de veille :

- ≡ Le premier rapport de l'ODI, « *L'insécurité de l'information* » est présenté lors des Assises à Metz, le 5 novembre 2013.
- ≡ Le deuxième rapport de l'ODI, « *L'information sous pressions* » est présenté lors des Assises à Metz, le 17 octobre 2014.